



TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE
Demande à établir en trois exemplaires

Je soussigné,

- NOM :
- Prénom :

Demeurant à :

- Adresse :
- Code postal : |__| |__| Ville :

Demande le raccordement au réseau d'eau potable pour l'immeuble dont je suis propriétaire, situé à :

- Châteauneuf Mirabel Piégon

- Adresse :
- Parcelle n° : Section :
- Pression (sortie compteur)* : Nombre de compteurs :

* Rempli par le service des Eaux après réalisation du branchement. Il est signalé qu'au-dessus de 4 bars, un réducteur de pression est nécessaire, il est à la charge de l'abonné.

Le logement à desservir se trouve au rez-de-chaussée ; à l'étage.

M'engage à verser au *Sivu du Rieu*, par chèque à l'ordre du Trésor public, le montant du devis à réception des travaux pour frais de raccordement au réseau public d'eau potable (délibération syndicale n° 2014-15 du 16 décembre 2014) ;

Déclare avoir pris connaissance du règlement en vigueur et vouloir m'y conformer.

Joins un extrait de la matrice cadastrale et du plan cadastral (ou copie du titre de propriété).

Fait à le
(Écrire « lu et approuvé » et signer)

Avis du Président

Avis du Maire

N.B. Les travaux ne seront faits qu'après paiement au Trésor public du coût du raccordement.

Extrait de l'article 5-1 du règlement du service des Eaux.

Un branchement sera établi pour chaque immeuble. Pour un même et unique immeuble, le branchement ouvre droit à deux compteurs (frais de pose et de fourniture du second en sus). A partir du troisième compteur, un forfait de 600 €, valeur 2015 (révisable comme le prix de l'eau), sera ajouté par compteur au devis de branchement (frais de pose et de fourniture de chacun de ces compteurs compris). En cas de demande ultérieure, seul ce forfait sera appliqué (frais de pose et de fourniture de chaque compteur compris).